

DÉLIBÉRATION N° 18/237

Séance du jeudi 28 juin 2018

Approbation de l'intéressement 2017

Vu le décret n° 2009-1491 du 3 décembre 2009 portant création de l'Établissement public du Palais de la découverte et de la Cité des sciences et de l'industrie et notamment Art. 9. Alinéa 15,

Vu le décret du 25 juin 2015 portant nomination du président de l'Établissement public du Palais de la découverte et de la Cité des sciences et de l'industrie – M. Bruno Maquart,

Vu l'accord d'intéressement conclu par l'EPPDCSI pour la période 2017-2019,

Vu la référence à un intéressement calculé en fonction de l'activité courante de l'établissement,

Vu les éléments pris en compte dans le calcul de l'EBE 2017, étrangers à l'activité courante de l'établissement, s'agissant de charges liées au sinistre 2015 pour un montant total de 1 082 K€,

Vu la note présentée lors du conseil d'administration du 28 juin 2018

Article 1 :

Le Conseil d'Administration décide que l'EBE 2017 au sens de la section 1 du Chapitre II de l'accord d'intéressement du 22 juin 2017, dégagé par l'activité courante en 2017, s'établit à la somme de 21 525 €.

Fait à Paris,
Le 28 juin 2018



Le président du conseil d'administration
Bruno Maquart